



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-148 du 3 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 27 octobre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. MEGRET, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DHAMEC, J. MAURER, J. PALISSE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DHOUAILLY, M. POUILLAUDE, J. BONNAY, J.L. DESCAMPS, R. VANCAENEGHEM, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, A.M. LECAT.

### **Objet : Patrimoine - Marché d'exploitation des installations techniques et thermiques des bâtiments de la Communauté de Communes du Sud-Artois - Dévolution du marché à l'Entreprise IDEX.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que la conduite et l'exploitation des chaufferies de plusieurs bâtiments communautaires et la gestion du traitement de l'air et de la production d'eau chaude de la piscine sont confiés à un prestataire privé dans le cadre d'un contrat de prestations qui intègre la fourniture énergétique, la conduite et l'entretien des installations, les travaux de grosses réparations et de remplacement des installations.

Monsieur le Président précise que cette exploitation a fait l'objet d'un marché de prestation de type M.T.I (Marché Température extérieure avec clause d'Intéressement) confié depuis le 1er juillet 2012 à la société IDEX Énergies - agence de Méricourt (62). Ce marché est arrivé à échéance le 31 octobre 2020.

Monsieur le Président détaille le principe de marché de prestations qui repose sur l'intéressement de l'exploitant sur la consommation énergétique des installations rapportée à la température extérieure constatée pour chaque équipement ciblé.

Le montant annuel lié à la consommation de combustible est initialement fixé forfaitairement, sur la base d'un hiver moyen, puis corrigé en fonction des conditions climatiques de chaque hiver appréciées en degrés jours (DJ). Il est complété par un intéressement établi en fin d'exercice par comparaison entre la consommation réelle et la consommation théorique. Cet intéressement est basé sur des objectifs de consommation et donne lieu à une répartition des économies ou des excès de consommation entre le donneur d'ordre et l'exploitant.

Monsieur le Président explique ensuite l'allotissement de cette prestation tenant compte de la spécificité de la piscine par rapport aux autres bâtiments communautaires :

- Lot n°1 : exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau de la piscine intercommunale de Bapaume
- Lot n°2 : exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des autres bâtiments : Salle de sports Escoffier et dojo de Bapaume, Maison des Services Aux Publics de Bertincourt, Musée Letaille de Bullecourt, Antenne administrative de Croisilles, Etablissement d'accueil de jeunes enfants A Petits Pas de Hermies.

Monsieur le Président indique la procédure d'appel d'offres ouvert retenue pour l'attribution de ce marché de prestations de services d'une durée initiale de 60 mois, assujettie d'une reconduction expresse de 3 années supplémentaires portant la durée totale du marché à 96 mois.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres dressé par le cabinet DELCOURT, assistant au maître d'ouvrage et du procès-verbal de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 22 septembre 2020 pour retenir l'offre présentée par l'Entreprise IDEX Énergies comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse sur les lots n°1 et 2.

Monsieur le Président détaille le prix de la prestation attribué à l'Entreprise IDEX Énergies – Agence de Méricourt :

- Lot n° 1 – Conduite et exploitation des installations thermiques de la Piscine.

P 1 – Fourniture de l'énergie	: 10 948,88 € HT
P2 et P9 – Entretien et maintenance	: 43 198,50 € HT
P3 – Remise en état et renouvellement	: 5 268,80 € HT

Le montant total annuel de la prestation s'élève à 56 416,18 € HT (71 229,41 € TTC).

- Lot n°2 – Conduite et exploitation des installations de chaufferies des bâtiments communautaires.

P 1 – Fourniture de l'énergie	: 4 842,22 € HT
P2 et P9 – Entretien et maintenance	: 4 722,90 € HT
P3 – Remise en état et renouvellement	: 1 425,90 € HT

Le montant total annuel de la prestation s'élève à 11 041,02 € HT (13 249,22 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'entériner la décision de la Commission d'appel d'offres en attribuant le marché d'exploitation des installations techniques et thermiques des bâtiments de la Communauté de Communes du Sud-Artois (lots 1 et 2) à l'entreprise IDEX Énergies - Agence de Méricourt ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces marchés ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de l'intercommunalité (Budget Principal - Section de Fonctionnement – Chapitre 011 – Article 611) ;
- de donner délégation à Monsieur le Président pour prendre toute mesures concernant la vie de ce marché et notamment les décisions de prolongation de ce marché dans le cadre de la période de reconduction expresse ;
- de solliciter des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 18/11/2020

Reçu en préfecture le 18/11/2020

Affiché le

ID : 062-200035442-20201103-DEL2020\_148D-DE

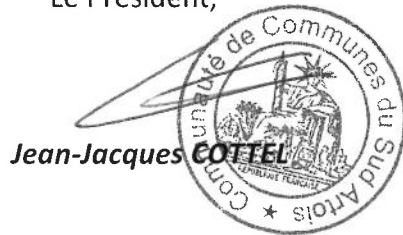


Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

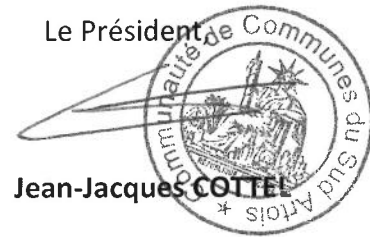
Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture.*

Le Président,



Le Président,



**2020-148 du 03/11/2020**

*Marché d'exploitation des chaufferies --  
Entreprise IDEX Energies.*